



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-010-2017-03

PUBLIÉ LE 8 MARS 2017

Sommaire

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2017-03-06-004 - Arrêté portant abrogation de l'arrêté n°2017-01-10-013 relatif à la subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)

Page 3

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-03-06-009 - Délégation de signature de la Direccte IDF pour l'ordonnancement secondaire pour l' Unité Régionale (arrêté n°2017-038 ; 6 mars 2017) (6 pages)

Page 6

IDF-2017-03-06-010 - Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire de la Direccte IDF pour l'UD75 (arrêté du 6 mars 2017 n°2017-039) (3 pages)

Page 13

IDF-2017-03-06-011 - Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire de la Direccte IDF pour l'UD77 (6 mars 2017; arrêté n°2017-040) (3 pages)

Page 17

IDF-2017-03-06-012 - Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire de la Direccte IDF pour l'UD78 (6 mars 2017; arrêté n°2017-041) (3 pages)

Page 21

IDF-2017-03-06-013 - Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire de la Direccte IDF pour l'UD91 (arrêté du 6 mars 2017; n°2017-042) (3 pages)

Page 25

IDF-2017-03-06-014 - Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire de la Direccte IDF pour l'UD92 (6 mars 2017; arrêté n° 2017-043) (3 pages)

Page 29

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2017-03-06-004

Arrêté portant abrogation de l'arrêté n°2017-01-10-013
relatif à la subdélégation de la signature du directeur
interrégional des douanes en matière d'ordonnancement
secondaire

PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant abrogation de l'arrêté n°2017-01-10-013 du 10 janvier 2017 relatif à la subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le code des marchés publics,
- VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34,
- VU le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux,
- VU le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié,
- VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de L'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur Michel DELPUECH, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n°2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects,
- VU les arrêtés ministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'économie et des finances,
- VU l'arrêté en date du 26 juin 2012 portant nomination de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,

- VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, n°2017-02-27-002 du 27 février 2017 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,
- VU l'arrêté du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, n° 2017-01-10-013 du 10 janvier 2017 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

ARRÊTE

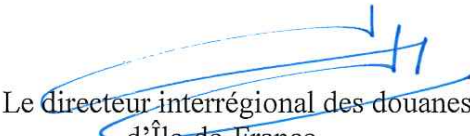
Article 1^{er}

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2017-01-10-013 du 10 janvier 2017 susvisé.

Article 2

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 6 mars 2017


Le directeur interrégional des douanes
d'Île-de-France

Philippe GALY

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-03-06-009

Délégation de signature de la Direccte IDF pour
l'ordonnancement secondaire pour l' Unité Régionale

*Délégation de signature de la Direccte IDF pour l'ordonnancement secondaire pour l' Unité
Régionale (arrêté n°2017-038 ; 6 mars 2017)*



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile-de-France

ARRETE n° 2017-038

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-02-27-006 du 27 février 2017 portant délégation de signature à Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable

Vu la circulaire 2REC-15-3351 du 18 mars 2015 relative à la simplification des nomenclatures budgétaires

Vu la décision du 29 octobre 2015 portant simplification de la nomenclature budgétaire de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) au sein du programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme »

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites définies par cet arrêté, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France donne subdélégation à Jérôme BONHERBE, Sophie de CASTELNAU, Jean-Paul MARANGI et Liliane JABOL à l'effet de :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :
 - « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
 - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
2. Répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1 ci-dessus ;
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1 ci-dessus.

ARTICLE 2

En application des articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites et conditions définies par cet arrêté, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne subdélégation à :

- Jérôme BONHERBE
- Sophie de CASTELNAU
- Yasmina TAIEB
- Franck TARRIER
- Dominique BONNAFOUS

à l'effet de signer, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale.

Et à :

- Elise TEXIER
- Véronique DELARUE
- Magali BOUNAIX
- Alexandre VISCONTINI
- Elisa BAILLON
- Patrick GUYOT
- Cédric GUILLON-LAVOCAT
- Vincent GILBERT
- Catherine LAPEYRE
- Christine MILLER
- Eric LE CAM
- Ronan PERROTTE
- Jean Paul WUCHER
- Lionel SILVERT
- Nicolas BESSOT
- Peggy LEGRAND
- Nittiadévy EGANADANE
- Philippe RICHARD
- Nicole CARRARA
- Mikaëla MANASSERO
- Jean-Paul MARANGI
- Liliane JABOL
- Géraldine CUGUEN
- Chantal YRIARTE
- Thierry LARTIGUE
- Evelyne LE GALL
- Yanick DURANT
- Freddy FRANCOISE
- Thomas GOUZENES
- Fabienne VAUGUET
- Eric LE CAM

à l'effet de signer, dans le cadre de leur domaine de compétence, les actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les programmes suivants :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Développement des entreprises et du tourisme » (n°134) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « FSE00-03 : Objectif 3 (2000-2006) » ;

- « FSE00-04 : Equal (2000-2006) » ;
- « FSE00-06 : Objectif 2 (2000-2006) » ;
- « FSE00-01 : Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 » ;
- « FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020 » ;
- « FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020 » ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)
- « Fonctionnement courant des directions départementales interministérielles » (action 1)
- « Loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées » (action 2) ;
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724).

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est également donnée à :

- Jérôme BONHERBE
- Sophie de CASTELNAU
- Yasmina TAIEB
- Franck TARRIER
- Dominique BONNAFOUS
- Nicolas BESSOT

pour signer tous actes liés à la commande publique dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et arrêtés relatifs à la composition et fonctionnement de jury de concours sur les programmes cités à l'article 2 et dans la limite des attributions de leur service à :

- Nicole CARRARA
- Jean-Paul MARANGI
- Liliane JABOL
- Cyrille BOITEL
- Peggy LEGRAND
- Nittiadévy EGANADANE
- Thierry LARTIGUE
- Philippe RICHARD
- Mikaëla MANASSERO
- Yanick DURANT
- Evelyne LE GALL
- Sylwia NOWAKOWSKA
- Anne-Lise AUCOUTURIER

ARTICLE 4

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Jean-Paul MARANGI
- Liliane JABOL
- Sylwia NOWAKOWSKA
- Jean-François BONELLI
- Marie-Louise ASPLANATO
- Blanche BOURIN
- Sabrina FERREIRA
- Jacqueline GRACCHUS-LOUISY

à l'effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS Formulaire », les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales, sur l'ensemble des dossiers dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 5

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Hakim DAOUDI-ALAOUI
- Aissata SIMON
- Alexis GOROKHOFF
- Silété EDORH ANANOU

à l'effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS Formulaire », les fiches de communication liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales des programmes suivants :

- « FSE00-03 : Objectif 3 (2000-2006) » ;
- « FSE00-04 : Equal (2000-2006) » ;
- « FSE00-06 : Objectif 2 (2000-2006) » ;
- « FSE00-01 : Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 »
- « FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020 » ;
- « FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020 ».

ARTICLE 6

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Jean-Paul MARANGI
- Liliane JABOL
- Jean-François BONELLI

à l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS », cette habilitation recouvrant les actes de mise à disposition des crédits, de saisie de la programmation dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 7

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Dominique BONNAFOUS
- Christine MILLER
- Jean-Paul WUCHER
- Sophie de CASTELNAU
- Peggy LEGRAND
- Nittiadévy EGANADANE
- Evelyne LE GALL
- Nicole CARRARA
- Mikaëla MANASSERO
- Charles EXTJ

à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT.

ARTICLE 8

En application de la décision susvisée, la directrice régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi d'Ile-de-France donne subdélégation à Jérôme BONHERBE, Sophie de CASTELNAU, Jean Paul MARANGI et Liliane JABOL à l'effet de :

1. Recevoir les crédits du programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme » de la DGCCRF
2. Répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution de la dépense
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services chargés de l'exécution de la dépense.

ARTICLE 9

En application de la décision susvisée, la directrice régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi d'Ile-de-France donne subdélégation à

- Jérôme BONHERBE
- Sophie de CASTELNAU
- Dominique BONNAFOUS

à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale.

Et à :

- Christine MILLER
- Jean Paul WUCHER
- Ronan PERROTTE
- Eric LE CAM

à l'effet de signer, dans le cadre de leur domaine de compétence, les actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour le programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme » de la DGCCRF.

ARTICLE 10

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 11

L'arrêté n° 2017-009 du 20 février 2017 est abrogé.

ARTICLE 12

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 6 mars 2017

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-03-06-010

Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire
de la Direccte IDF pour l'UD75 (arrêté du 6 mars 2017
n°2017-039)



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2017-039

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-02-27-006 du 27 février 2017 portant délégation de signature à Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale de Paris à :

- Monsieur Dominique VANDROZ
- Monsieur Philippe BOURSIER
- Madame Corinne ROUXEL
- Madame Anne-Catherine BISOT
- Monsieur Patrice PEYTAVIN
- Monsieur Sylvère DERNAL

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;

A :

- Monsieur Dominique VANDROZ
- Monsieur Philippe BOURSIER
- Madame Anne-Catherine BISOT

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Madame Anne-Catherine BISOT
- Madame Sylviane DUNAJSKA
- Monsieur Eric BEAULIEU

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2017-010 du 20 février 2017 est abrogé.

ARTICLE 6

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 6 mars 2017

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-03-06-011

Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire
de la Direccte IDF pour l'UD77 (6 mars 2017; arrêté

*Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire de la Direccte IDF pour l'UD77 (6
mars 2017; arrêté n°2017-040)*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2017-040

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-02-27-006 du 27 février 2017 portant délégation de signature à Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale de Seine-et-Marne à :

- Monsieur Philippe COUPARD, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe COUPARD, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Madame Marie-Hélène SOTTO-LAMY, secrétaire générale
- Madame Isabelle VIOT-BICHON
- Monsieur Bruno ESCALERE
- Monsieur Stéphane ROUXEL
- Monsieur Olivier GAUTUN
- Madame Viviane BELHUMEUR sur le champ emploi dans les limites de ses attributions.

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)

A :

- Monsieur Philippe COUPARD

Et en cas d'empêchement à :

- Madame Marie-Hélène SOTTO-LAMY
- Madame Isabelle VIOT-BICHON
- Monsieur Bruno ESCALERE
- Monsieur Stéphane ROUXEL
- Madame Stéphanie COURS
- Monsieur Olivier GAUTUN
- Monsieur Charles MAHEKE

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Monsieur Philippe COUPARD

Et en cas d'empêchement à :

- Madame Marie-Hélène SOTTO-LAMY
- Madame Isabelle VIOT-BICHON
- Monsieur Bruno ESCALERE
- Monsieur Stéphane ROUXEL
- Madame Stéphanie COURS
- Monsieur Olivier GAUTUN
- Monsieur Charles MAHEKE
- Madame Ginette MUSSARD

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cet arrêté de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2017-011 du 20 février 2017 est abrogé.

ARTICLE 6

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 6 mars 2017

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a small flourish.

Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-03-06-012

Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire
de la Direccte IDF pour l'UD78 (6 mars 2017; arrêté

*Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire de la Direccte IDF pour l'UD78 (6
mars 2017; arrêté n°2017-041)*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France

ARRETE n° 2017-041

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-02-27-006 du 27 février 2017 portant délégation de signature à Corinne
CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région
d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris
ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale des Yvelines à :

- Madame Isabelle LAFFONT-FAUST, Responsable de l'unité départementale des Yvelines
- Madame Elisabeth JAULT
- Madame Nadine DESPLEBIN
- Monsieur Didier LACHAUD
- Monsieur Pascal MARCOUX
- Madame Clémence TALAYA-BIOTEAU

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;

A :

- Madame Isabelle LAFFONT-FAUST
- Madame Elisabeth JAULT
- Monsieur Didier LACHAUD
- Monsieur Pascal MARCOUX

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider, tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Madame Elisabeth JAULT
- Madame Stéphanie ARNAL

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2017-012 du 20 février 2017 est abrogé.

ARTICLE 6

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 06/03/2017

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-03-06-013

Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire
de la Direccte IDF pour l'UD91 (arrêté du 6 mars 2017;

*Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire de la Direccte IDF pour l'UD91
n°2017-042)*
(arrêté du 6 mars 2017; n°2017-042)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2017-042

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES IMPUTEES
SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-02-27-006 du 27 février 2017 portant délégation de signature à Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale de l'Essonne à :

- Monsieur Marc BENADON, responsable de l'unité départementale de l'Essonne
- Madame Emilia DUARTE-MARTINS, secrétaire générale
- Monsieur Didier CAROFF
- Madame Brigitte MARCHIONI
- Monsieur Christian BENAS
- Madame Véronique CARRE

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;

A :

- Monsieur Marc BENADON,
- Madame Emilia DUARTE-MARTINS

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Monsieur Marc BENADON,
- Madame Emilia DUARTE-MARTINS

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2017-013 du 20 février 2017 est abrogé.

ARTICLE 6

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 6 mars 2017

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2017-03-06-014

Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire
de la Direccte IDF pour l'UD92 (6 mars 2017; arrêté n°

*Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire de la Direccte IDF pour l'UD92 (6
mars 2017; arrêté n° 2017-043)*



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2017-043

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES IMPUTEES
SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-02-27-006 du 27 février 2017 portant délégation de signature à Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale des Hauts-de-Seine à :

- Madame Patricia BOILLAUD, responsable de l'unité départementale des Hauts de Seine
- Monsieur Henri MARIE, secrétaire général
- Monsieur Jérôme SAJOT
- Madame Claudine SANFAUTE
- Monsieur Olivier JUVIN, responsable du Pôle mutations économiques

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)

A :

- Madame Patricia BOILLAUD
- Monsieur Henri MARIE
- Monsieur Jérôme SAJOT
- Madame Claudine SANFAUTE

Article 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Madame Patricia BOILLAUD
- Monsieur Henri MARIE
- Madame Claudine MEHENNAOUI

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2017-014 du 20 février 2017 est abrogé.

ARTICLE 6

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 6 mars 2017

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI